



CODE D'ETHIQUE DES FOURNISSEURS

Cofameca est engagée dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

En ce sens, Cofameca souhaite que ses fournisseurs et prestataires soient partie prenante de cet engagement en signant cette charte.

Le fournisseur s'engage à respecter et à appliquer les valeurs d'éthique et les principes décrits ci-dessous :

ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

Respecter les droits universels de l'Homme et du travail ;

Ne pas tolérer le travail des enfants et le harcèlement de toutes sortes ;

Assurer dans l'entreprise la liberté d'association ;

Ne pas accepter le travail forcé, la servitude et l'esclavage ;

N'exercer aucune discrimination pour des motifs sexuels, ethniques, religieux, de handicap, appartenance syndicale ou d'engagement politique ;

Respecter les normes légales et professionnelles en vigueur sur les salaires ;

Promouvoir le développement personnel et la formation ;

Assurer la santé, l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail et respecter les lois en matière de santé et sécurité au travail ;

Assurer la liberté syndicale et son exercice selon les dispositions légales relatives en vigueur au sein de l'entreprise ;

S'acquitter des obligations de déclarations fiscales et sociales ainsi que leur règlement ;

Assurer la formation professionnelle, le maintien et le développement des compétences des salariés de l'entreprise ;

Offrir l'égalité des chances à l'intérieur de l'entreprise ou dans les recrutements ;

Privilégier le dialogue et la négociation collective ;

Protéger la vie privée et les données personnelles ;



ETHIQUE D’AFFAIRES

Ne tolérer aucune corruption, ni fraude ;

Prévenir les conflits d'intérêts ;

Ne pas exercer une concurrence déloyale ;

Respecter les règles déontologiques de sa profession ;

Se conformer aux lois sur l'importation et l'exportation des produits et marchandises et des sanctions économiques ;

Exclure la contrefaçon et protéger la propriété intellectuelle ;

Lutter contre la concurrence déloyale et les ententes

Mettre en place des Lanceurs d'alertes et d'une protection contre les représailles ;

Interdire les tests sur les animaux pour les cosmétiques ;

Améliorer des conditions d'élevage (accès à l'extérieur, alimentation naturelle, espace) ;

Soutenir l'élevage local et à petite échelle ;

Tracer des produits d'origine animale ;

Soutenir les communautés locales ;

Evaluer régulièrement votre sécurité informationnelle ;

ENVIRONNEMENT

Mettre en place et/ou développer une attitude écoresponsable ;

Respecter la réglementation environnementale relative à son secteur d'activité ;

Développer auprès de chacune des structures de l'entreprise des bonnes pratiques d'économie d'énergie, d'eau et de tri/recyclage des déchets ;

S'approvisionner en matières premières certifiées ;

Mesurer et réduire l'impact sur la biodiversité et les sols ;

Réduire des intrants chimiques, rotation des cultures, couverture végétale ;

Gérer et sécuriser les produits chimiques ;

Limiter des rejets dans les sols, décontamination de friches ;



- S'engager à ne pas participer à la destruction des forêts primaires ;
- Choisir des fournisseurs pratiquant une agriculture ou une extraction respectueuse du sol ;
- Aménager les horaires d'activité pour limiter le bruit nocturne ;
- Utiliser des équipements silencieux (machinerie, transports, systèmes de ventilation) ;
- Former le personnel à la réduction du bruit à la source ;
- Réduire des émissions de polluants atmosphériques ;
- Favoriser les mobilités douces et propres pour les salariés et les livraisons ;
- Utiliser des matériaux et produits à faibles émissions dans la construction ou les procédés industriels ;
- Mettre en place des actions visant à réduire ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre ;
- Réduire la consommation d'énergie pour un même niveau de service ou de production. ;
- Connaitre son bilan carbone ;
- Acheter de l'électricité verte auprès de fournisseurs certifiés ;
- Participer à des projets collectifs d'énergie renouvelable ;
- Investir dans l'innovation énergétique (batteries, hydrogène vert, réseaux intelligents, chargeur) ;

VIE DE LA CHARTE

- S'engager à informer ses propres fournisseurs et prestataires du contenu du présent code ;
- Dans le cas de non-respect du présent, s'engager à mettre en œuvre des actions correctives et apporter la preuve de leur efficacité ;
- Le fournisseur ou prestataire reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à en respecter les différentes clauses.

NOM DE LA SOCIETE

SIGNATURE